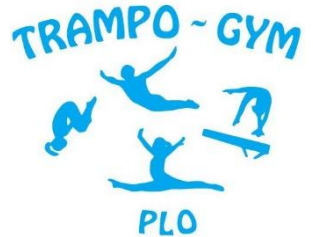


Informations d'organisation

Règlement intérieur

Bourse aux jouets 25 octobre 2026

Pour l'inscription :



1. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation
2. Vous certifiez sur l'honneur avoir participé à moins de 2 bourses aux jouets au cours de l'année civil 2026.

Le jour de la bourse aux jouets :

1. Vous présentez à l'entrée du site muni de la pièce d'identité de la **personne inscrite**.
2. Possibilité de venir s'installer dès le samedi (**entre 17h et 19h**), sinon le dimanche installation possible dès 7h, ouverture au public à 9h.
3. Les tables et chaises seront disposées à l'avance sur les emplacements
4. Les places non occupées à partir de 9h ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants, sans remboursement possible
5. Les objets possibles à la vente :
 - Vêtement enfants
 - Articles de puériculture et de sports
 - Jeux, jouets
 - Livres
 - Consoles et jeux originaux, CD, DVD originaux
6. Les objets doivent être d'occasion.
La vente d'objets neufs ou volés est interdite
7. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations.
L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité.
8. Vous êtes tenus de respecter les mesures de sécurité, vous ne devez pas obstruer les allées ou les voies d'accès, ni les empiéter. Les articles encombrants et tout autre objet devront donc rester dans les limites du stand
9. En cas de non-respect des point 5, 6, 7 et 8, les organisateurs se réservent le droit de faire fermer le stand, sans qu'aucun remboursement ne puisse être accordé.